

Attaquer la CRAMIF en justice

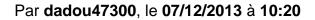
Par dadou47300, le 07/12/2013 à 00:45

Bonjour,en arrêt maladie de longue durée avec des affections me donnant droit au 100% de la sécurité sociale avec le statut d handicape a 80%, j ai été reconnu apte a percevoir une pension d invalidité de la CRAMIF.jusqu a ce jour apres maintes démarches effectuées par mon assistante sociale, je devrai percevoir rétroactivement vers le 10 Décembre ma pension avec effet rétroactif de Mars a Aout et un complément par la suite des trois mois restants a payer. Sans aucun revenue sur cette période de dix mois de quelque nature que ce soit, cela a engendré des frais, je me retrouve au contentieux sur plusieurs organismes qui n aurait pas eu lieu d être si ma pension avait été versé a temps et de façon régulière. j envisage donc de demander des dommages et intérêts afin de rentrer dans mes frais et d avoir des explications sur ce retard et aussi pourquoi je ne suis pas régularisé en une seule fois, ma pension devant d après ce que j ai compris tomber de façon mensuelle vers le 15 du mois par la suite. je cherche donc a ce jour une piste ou un conseil juridique ou autre façon de procéder pour récupérer pécuniairement les ennuis engendré par ce laxisme. je précise que mon dossier était a jour et qu ils reconnaissent que le problème vient bien de chez eux. Merci d avance pour vos réponses car je suis perdu dans ces méandres administratifs.

Par aliren27, le 07/12/2013 à 08:19

Bonjour,

a quelle date avez vous été reconnu apte a percevoir la pension d'invalidé ? Cordialement



Bonjour,merci de votre réponse.je vais me renseigner auprès de mon assistante sociale pour avoir la date exacte,merci